

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION DE MARQUE-PAGES

Article 1 - Organisateur du concours

La médiathèque « Yvonig Gicquel » de Josselin organise un concours de marque-pages sur le thème :

« **Les saisons** »

Article 2: - Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert :

- Enfants à partir de 7 ans/12 ans
- Ados 13/16 ans
- Adultes 17 ans et plus.

Une seule réalisation par personne est autorisée.

Il aura lieu du mardi 1 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021.

Article 3 : - Caractéristiques techniques

La création doit respecter un format de 21 cm x 5 cm de manière à pouvoir être reproduite sur un marque-page de format 21 cm x 5 cm.

Elle devra être fournie :

-Soit au format numérique (jpeg, PDF), avec une définition suffisante permettant la reproduction (résolution 300 DPI) -Soit au format physique sur un support cartonné au format 21 cm x 5cm en respectant une marge minimum de 0,5cm sur le pourtour. Ce support devra pouvoir être scanné pour reproduction•

Techniques autorisées : crayon de couleur, peinture, encre, aquarelle, pastel...

Ne pas utiliser de matériaux en relief (fil, ficelle, perles, feutrine, paillettes...), les marque-pages gagnants étant destinés à l'impression.

Article 4 : - Dépôt des réalisations

Les réalisations devront être remises en main propre à la médiathèque au plus tard le vendredi 15 janvier 2021, ou envoyées par mail mediatheque@josselin.com. Elles devront être déposées avec un bulletin sur lequel seront indiqués :

Nom, prénom, adresse, téléphone, mail et âge.

Afin de garantir l'anonymat du vote, la médiathèque apposera au verso et sous chaque réalisation un numéro.

Article 5 – Sélection des meilleures réalisations

Le public pourra voter pour son marque-page préféré,

- A la médiathèque

Du mardi 19 janvier au samedi 2 février 2021, exposition.

Une urne sera installée à la médiathèque afin de recueillir les votes du public. Un vote par personne est autorisé pour chaque catégorie.

- Sur la page Facebook de la médiathèque

Du mardi 19 janvier au samedi 2 février 2021

Article 6 - Respect de la réglementation

En s'inscrivant au Concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de sa création respecte l'ensemble des législations en vigueur et, plus particulièrement, qu'elle :

- respecte l'ordre public et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs,
- respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers,
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires,
- ne fassent pas apparaître de marques commerciales

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

La médiathèque se réserve le droit de refuser une création qui ne correspondrait pas à l'esprit du concours. Chaque participant déclarant être l'auteur de la création soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci sous réserve de citation de l'auteur à chaque utilisation et accepte la présentation de tout ou partie de son œuvre pour l'exposition.

Article 7 – Remise des prix

Une remise des prix aura lieu le samedi 9 février 2021 à 11h.

ARTICLE 8 - La médiathèque organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Il sera affiché à la médiathèque.